



Résiliation de mutuelle Imde

Par **seed24**, le **27/10/2008** à **15:25**

En septembre, l'entreprise dans laquelle j'ai fait mon stage me propose un CDI. rnLe contrat inclue une souscription à une mutuelle obligatoire. Je contacte alors la LMDE pour résilier ma mutuelle étudiante. Par téléphone, on me dit que le contrat est conclu pour 1 an et qu'il est impossible de le résilier. rnrnQue dois-je faire?

Par **charenton**, le **27/10/2008** à **23:29**

Bonjourrnrndès lors que votre mutuelle est oblogatoire (Attestation de votre employeur+date d'entrée dans l'entreprise) il y une resiliation de l'assurance santé+effet rétroactif des cotisations

Par **jerome1606**, le **09/01/2009** à **12:44**

As-tu réussi à résilier ton contrat avec la LMDE?rnrnJe suis dans le même cas que toi, j'ai su que j'étais embauché peu après la date limite pour demander la résiliation donc je ne sais plus quoi faire. J'ai donc deux mutuelles maintenant... rnC'est quand même fou d'avoir une mutuelle étudiante alors que l'on n'est pas étudiant et qu'on a rien demandé.rnrnEn septembre dernier, on m'a dit au centre de Grenoble que je pouvais résilier en donnant une attestation de mon autre mutuelle. C'est ce que j'ai fait mais j'ai eu une réponse négative. D'après que j'ai vu sur différents forums, cela arrive chaque année et jusqu'à présent, je n'ai pas trouvé de pistes sérieuses pour résilier. rnrnA part bloquer les prélèvements, je ne vois pas ce que je peux faire. Avez-vous des pistes?

Par **jeetendra**, le **09/01/2009** à **13:26**

bonjour, sur accueil d'experatoo, lisez mon article sur la résiliation de son contrat d'assurance santé, cordialement

Par **BenR**, le **28/05/2009** à **14:54**

J'ai été dans le même cas.rnAprès mes études, j'ai conservé la LMDE (en mutuelle) parce que cela m'arrageait ainsi.rnQuelques temps plus tard, je suis embauchée et mon employeur me 'propose' une mutuelle obligatoire.rnJ'ai écumé le net.rnPas de solution franche et tranchée.rnAlors j'y suis allé au culot.rnJ'ai demandé à mon employeur de me faire un certificat qui expliquait que ma mutuelle actuelle m'était imposée du fait de mon embauche. J'y ait joint un courrier demandant la résiliation de mon contrat.rnEt j'ai envoyé le tout en lettre recommandée.rnrnEt pour boucler la boucle, j'ai bloqué le prélèvement auprès de ma banque.rnLa LMDE a tout de même essayé de me prélever une fois... sans effet.(juste quelques frais de banque)rnEt depuis... je suis tranquille, pas de nouvelles de la LMDE.

Par **marie**, le **14/07/2011** à **23:45**

bonjour,rnrnrnOu avez-vous adresser le courrier de résiliation pour la LMDE? A votre agence?

Par **bellamour**, le **08/10/2013** à **13:02**

[fluo]bonjour[/fluo]rnqui peut me donner un n° valide de la LMDE impossible de les avoir merci

Par **Nico37**, le **04/01/2014** à **00:49**

[fluo]bonjour[/fluo]rnmutuelles-sgpa.fr

Par **Barno**, le **13/01/2014** à **15:35**

Bonjour Cid24,rnrndans le cas d'une résiliation de cotisations mutuelles, il existe deux cas. Vous trouverez les informations en suivant ce lien : [**Bonjour Barno,rnVos seules interventions sur ce forum ayant pour objet de renvoyer les participants sur votre site, on peut considérer cela comme du spam.rnVous avez déjà été averti plusieurs fois sans en tenir compte.rnMerci de ne pas continuer...**](http://www.rnrnJ'espère avoir pu vous aider davantage.rnrnBonne journée,rnGuixxxxxxrnrnrn)